

LE PREFET DE L'EURE-ET-LOIR

Vous pouvez être bénéficiaire si vous êtes ascendant d'un ressortissant français et de son conjoint et que vous êtes à leur charge

Ce titre est à demander à l'occasion du renouvellement de votre titre précédent si vous remplissez les conditions précisées ci-dessus.

IMPORTANT:

- > Lorsqu'un document vous est demandé et que celui-ci est rédigé dans une langue étrangère, vous devez impérativement venir avec la traduction de ce dernier, effectué par un traducteur interprète agrée et l'original du document traduit.
- > Vous devez nous apporter les ORIGINAUX et les COPIES de tous les documents demandés.

Documents à fournir :

- Passeport (il doit être en cours de validité), à défaut attestation de dépôt d'une demande de passeport signée et visée par votre consulat ou votre ambassade
- 3 photographies d'identité récentes, identiques et conformes à la norme en vigueur
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (Si vous êtes hébergé, une attestation d'hébergement, une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois moins à son nom vous est demandé. Dans ce cas, vous devez présenter un document attestant de votre résidence *effective* dans le département d'Eure-etloir).
- Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et au nom du demandeur
- Un extrait d'acte de naissance (si vous changez de département)
- Le cas échéant un extrait d'acte de mariage ou un justificatif de PACS
- Dernier avis d'imposition
- Dernier bulletin de salaire ou dernier justificatif de ressources
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie
- Justificatifs du lien de parenté avec le ressortissant français
 - Acte de naissance ou livret de famille
- Justificatifs prouvant la nationalité française de votre enfant ou de votre conjoint :

- CNI de votre enfant (ou gendre ou belle-fille) français
- Ou certificat de nationalité française

• Régularité du séjour en France :

- Titre de séjour ou visa en cours de validité portant la mention « ascendant à charge de français »

• Justificatifs prouvant la prise en charge :

> Justificatifs de ressources suffisantes de votre enfant français

- Avis d'imposition
- Attestations bancaires
- Attestation d'hébergement de votre enfant français
- Contrat de location ou acte de propriété de votre enfant
- Attestation sur l'honneur de prise en charge du répondant

> Justificatifs de votre absence de ressources suffisantes

- Versement de pension de retraite ou autres prestations et leurs montants
- Versements financiers de votre enfant français (virements réguliers et suffisants)
- Votre relevé de compte
- Attestation du consulat concernant votre isolement et la situation financière de vos enfants demeurant dans votre pays d'origine
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous déclarez ne pas avoir d'autres enfants susceptibles de vous accueillir dans un autre pays
- La mention de personne à charge sur la déclaration des revenus de vos enfants français et la mention du montant versé
- Un certificat du centre des impôts attestant que vous êtes pris en compte au foyer fiscal de vos enfants français